

Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du Mardi 29 mars 2016 - 18h.30

PARVES-ET-NATTAGES (Mairie déléguée de Nattages)

Membres en exercice: 65

Date de convocation : le 18 mars 2016

Membres présents: 51

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul BLANC

Votants: 59

M APPV Moreel	IM DA OULVA :	T.,
M. ABRY Marcel	Mme DA SILVA Isabel - Excusée -	M. PETIT Thierry
	pouvoir à Mme BELLEMAIN	
M. ANDRE-MASSE Franck	Mme MARTINAT Francine	M. PHILIPPE Alain - Excusé -
		pouvoir à M. BOUVIER
M. BAL Serge	Mme DESCHAMPS Marie-Hélène	M. PLANTIN Guy
Mme BELLEMAIN Michelle	M. DESCHAMPS Roland	M. PUTHOD Bernard
M. BERARDI Christophe - Excusé	M. FOGNINI Jean-Marc	M. QUINARD Julien - Excusé
M. BERGER Charles	M. GAMBERINI Paul	M. RAMON Michel - Excusé -
		pouvoir à M. VINCENT
M. BERTHET Jean-Michel	M. GENS Marcel	M. REUTER Bernard
M. BERTHET Pierre	M. GERIN Georges	M. RODRIGUEZ Philippe
	_	Excusé – pouvoir à M. FOGNINI
M. BIJOT Jean-François	M. GIREL Jean	Mme ROLLINSON Caroline
		Excusée
Mme BIONDA Annie	M. GUERIN Cyrille - Excusé -	M. ROPELE Jean-Pierre
	pouvoir à Mme TREILLÉ	
M. BLANC Jean-Paul	Mme GUILLON Pascale	M. ROUX Pierre
M. BONNARD Didier	M. HEDON Jean-Yves -Excusé	M. SAUREL Alain
M. MASLANKIEWICZ André - suppléant		
M. BOUVIER Georges	M. JACQUIER Laurent	Mme SILLAUME Dominique
	M. BILLET - suppléant	·
M. BUET Marc	M. JANET Guy	Mme THEVENOT Nadine
		Excusée
Mme CAMINET Régine	Mme LACHIZE Sandrine - Excusée -	Mme TREILLÉ Odile
	pouvoir à M. GENS	
M. CASTIN Régis	M. LAHUERTA Dimitri	M. TURELLO René
Mme CHARMONT-MUNET Mireille	Mme LONGE Anne-Laure	Mme VICTOR Joëlle
Mme COMET Claude	M. MARIÉ Patrick	M. VINCENT Xavier
M. CONAND Jean-Paul	M. MARTIN-BARBAZ Denis	M. VUILLEROD René
Mme COUTTET Nathalie - Excusée	Mme MASNADA Liliane - Excusée	Mme VUILLOUD Véronique
- Pouvoir à M. ANDRE-MASSE		Total Total Total Made
M. CUEILLE Gérald	M. MATHIEU Michel	M. WAELPUT Daniel
Mme DA COSTA Angelica - Excusée	M. PERTICOZ Bernard	
– pouvoir à Mme DESCHAMPS	M. ARANDA Sergio - suppléant	
	The state of the s	

M. le Président informe le conseil communautaire que l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant Schéma départemental de coopération intercommunale pour le département de l'Ain maintient la commune de Groslée-Saint-Benoît au sein du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 10 février 2016. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Président, le conseil communautaire accepte d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à l'installation d'un bâtiment modulaire sur la commune de Culoz afin de créer une maison thématique autour du vélo et du Grand Colombier. Il accepte également de retirer le point relatif à la renégociation des prêts puisque le travail avec les banques est toujours en cours.

ADMINISTRATION GENERALE

1.- Décisions du Président entre le 11 février 2016 et le 29 mars 2016

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire de la

conclusion des marchés publics et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

N° marché	Objet	Attributaire	Montant en € HT
2016-4	Fourniture de panneaux de signalétique des sites touristiques de Bugey Sud	SIGNAUX GIROD 39401 Morez	12 834,95 €
_	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) à Culoz	MTI CONSEIL 75012 Paris	15 275,00 €
	Fourniture et pose de barrière bois pour la ViaRhôna à Peyrieu	BERGER JARDINS 73310 Chanaz	3 014,55 €
	Réfection en enrobé d'une partie de la zone de stationnement située à l'arrière de la cour de l'école primaire de Culoz, suite aux travaux de mise en conformité du stockage de fuel	EIFFAGE ROUTE 01200 Bellegarde	1 900,00 €
	Diagnostic géotechnique pour projet d'aménagement de la voie de desserte de la ZA en Gallay à Groslée-Saint-Benoît	SOL ETUDE 74371 Pringy	2 100,00 €

Arrivée de Mmes Rollison et Thévenot et de MM. Berardi et Hedon.

FINANCES

2.- Compte de gestion 2015

A l'unanimité, le conseil communautaire déclare que les comptes de gestion (budget principal et 15 budgets annexes) dressés pour l'exercice 2015 par M. le Trésorier de Belley, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

3.- Comptes administratifs 2015 (principal et 15 budgets annexes)

Mme Charmont-Munet, Vice-présidente en charge des finances et des ressources humaines, présente les comptes

administratifs de l'ensemble des budgets de la Communauté de communes.

Budget principal	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 5 155 896,66 €	- 723 338,37 €	+ 4 432 558,29 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
Maison médicale	+ 62 363,03 €	- 50 078,00 €	+ 12 285,03 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
ZA en Sauvy	+ 1 630,42 €	- 1 547,34 €	+ 83,03 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
Camping site lac	+ 1 790,99 €	- 1 545,71 €	+ 245,28 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
ADS	+ 67 955,34 €	+ 3 960,22 €	+ 71 915,86 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
Photovoltaïque	+ 4 883,56 €	- 451,03 €	+ 4 432,53 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
Lot. PAF 2 Béon	+ 21 619.72 €	(ê)	+ 21 619.72 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
Dvp industriel	122	+ 70 822,85 €	+ 70 822,85 €

Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
AR OROFUSION	+ 41 308,45 €	- 41 249,20 €	+ 59,25 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
SPANC	- 33,78 €	+ 1 184,00 €	+ 1 150,22 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
Port de plaisance	+ 129,78 €	+ 7 220,06 €	+ 7 349,84 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
Atelier-relais	+ 1 584,58 €	- 1 216,96 €	+ 367,62 €
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
ZA pré du pont	=		-
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
ZA Ousson nord	-		
Budget annexe	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
ZAC de la Picardière	8	-	-
Budget annexe Actipôle	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 72,09 €	+ 1 915 337,37 €	+ 1 915 409,46 €

Mme Guillon se dit surprise de voir un taux de réalisation des dépenses d'investissement qui atteint seulement 50% de ce qui avait été prévu.

Mme Charmont-Munet répond que des contraintes administratives n'ont pas permis à certains dossiers d'avancer comme prévu.

M. Abry précise que ce sont plus de 950 000 € de travaux de voirie prévus en 2015 qui seront reportés en 2016. En l'absence de M. le Président, le conseil communautaire adopte les comptes administratifs des budgets (principal et annexes) de la Communauté de communes par 59 voix pour et 4 abstentions.

4.- Reprise des résultats des deux budgets annexes clos au 31 décembre 2015 au budget primitif principal de 2016

Mme Charmont-Munet rappelle les délibérations du 10 décembre 2015 relatives à la clôture des budgets annexes n°88500 « Développement industriel » et n°88800 « Lotissement PAF 2 Béon » au 31 décembre 2015.

Au regard des résultats de clôture de l'exercice 2015 de ces deux budgets annexes qui sont concordants entre le compte administratif et le compte de gestion du Trésorier, elle propose d'intégrer les résultats comme suit :

Budget destination

Développement industriel	Excédent d'investissement	70 822.85 €	Budget principal	001 Résultat reporté investissement	70 822.85 €
Lotissement PAF 2 Béon	Excédent de fonctionnement	21 619.72 €	Budget principal	002 Résultat reporté fonctionnement	21 619.72 €

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

Budget source

5.- Affectation des résultats

L'assemblée adopte à l'unanimité l'affectation des résultats des comptes administratifs des budgets suivants :

Budget principal	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement	
- Budget principal	4 432 558,29 €	723 338,37 €	
Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement	
Maison médicale	12 285,03 €	50 078,00 €	
Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement	
ZA en Sauvy	1 630,42 €	=1	
Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement	
Camping site lac	245,28 €	1 545,71 €	
Budget annexe ADS	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement	
	67 955,64 €	- E	
Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement	
Photovoltaïque	4 432,53 €	451,03 €	
Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement	
AR OROFUSION	59,25 €	41 249,20 €	
Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement	
Port de plaisance	129,78 €	_	
Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement	
Atelier-relais	367,62 €	1 216,96 €	
Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement	
ZA Ousson nord	-	(*)	

Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement
ZAC de la Picardière	=	D¥.
Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement
SPANC	- 33,78 €	-
Budget annexe	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement
Actipôle	+ 72,09 €	-

[•] Départ de M. Berardi.

6.- Taux des taxes directes locales et TEOM.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 - taxe d'habitation : 3,62 %,

- taxe sur le foncier bâti : 3,57 %,

- taxe sur le foncier non bâti : 11.97 %.

- cotisation foncière des entreprises : 24,74 %.

Il décide également de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (46 voix pour, 2 contre et 6 abstentions) ainsi:

→ Pour le périmètre du SIVOM du Bas-Bugey :

- zone 1: 7.99 %.

- zone 2:5,59 %

7.- Budget primitif 2016 (principal et 13 budgets annexes)

Mme Charmont-Munet présente les budgets primitifs de l'ensemble des budgets de la Communauté de communes.

Budgets	Section de	Section	Total	
<u> </u>	fonctionnement	d'investissement	Total	
Datastusi	20 505 000 04 0	0 400 400 40 4		
Principal	20 506 993.24 €	8 180 690.00 €	28 687 683.24 €	
Maison médicale	82 117.70 €	84 816.84 €	166 934.54 €	
ZA en sauvy	62 674.64 €	59 611.17 €	122 285.81 €	
Camping site du lac	115 982.00 €	46 545.71 €	162 527.71 €	
ADS	200 387.08 €	7 840.86 €	208 227.94 €	
Photovoltaïque	10 853.53 €	5 586.03 €	16 439.56 €	
AR OROFUSION	25 159.25 €	233 249.20 €	258 408.45 €	
SPANC	78 250.00 €	1 789.00 €	80 039.00 €	
Port de plaisance	170 963.05 €	546 145.51 €	717 108.56 €	
Atelier-relais	89 463.62 €	70 995.35 €	160 458.97 €	
ZA Pré du pont	123 461.92 €	123 461.92 €	246 923.84 €	
ZA Ousson nord	131 079.50 €	23 579.50 €	154 659.00 €	
ZAC de la Picardière	1 480 714.00 €	1 480 714.00 €	2 961 428.00 €	
Actipôle	167 800.00 €	2 777 399.18 €	2 945 199.18 €	

36 888 323.80 €

Mme Longe demande que des crédits soient prévus pour l'aménagement d'un préau à l'école maternelle de Culoz d'autant que le montant de l'investissement (environ 30 000 €) ne semble pas très important au regard du budget de la Communauté de communes.

[→] Pour les communes de Colomieu, Brégnier-Cordon, Izieu, Arboys-en-Bugey (ex-territoire de Saint-Bois) et Groslée-Saint-Benoît (ex-territoire de Saint-Benoît): 7,99 %.

M. le Président répond que ce dossier n'a pas été rejeté mais qu'il mérite d'être étudié plus précisément notamment pour voir s'il est possible de minimiser le coût de l'investissement. Il précise que cet aménagement pourra être financé par le biais des crédits inscrits en dépenses imprévues.

Mme Guillon pense que l'on pourrait aisément trouver le financement pour aménager ce préau notamment au regard du faible taux de réalisation des investissements pour l'année 2015.

M. Blanc considère que la ligne des frais d'études est très élevée.

Mme Charmont-Munet répond que cette ligne comporte de nombreux éléments et plus particulièrement des frais d'études liées à l'aménagement de la gare de Culoz, à la construction d'un nouveau centre nautique, à la gestion concertée des cours d'eau des bassins versants du Furans et du Gland ainsi qu'à la mise en place d'une signalétique touristique locale.

M. Waelput demande où se trouve le budget affecté à l'aménagement de l'aire de grands passages pour les gens du voyage.

Mme Charmont-Munet répond que les dépenses envisagées se trouvent aux comptes 21 et 23131.

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale et que des subventions ont été demandées à l'Etat notamment par le biais du fonds de soutien à l'investissement local. Des demandes d'aides financières pour l'aménagement paysager de l'aire peuvent également être obtenues.

M. Turello demande où se trouve le terrain envisagé pour accueillir cette aire.

M. le Président répond que des terrains actuellement situés sur le domaine de la CNR à Magnieu sont pressentis. Il indique à M. Turello qu'une réunion aura prochainement lieu en Sous-préfecture et qu'il sera très certainement invité pour y participer.

Mme Victor rappelle qu'elle fait partie de la commission « équipements scolaires et sportifs » et demande quand aura lieu la prochaine réunion

M. Berger répond qu'elle aura lieu très prochainement et que la question du préau de l'école maternelle de l'école de Culoz sera inscrite à l'ordre du jour.

M. le Président explique à l'assemblée que l'Etat fait porter la baisse des dotations sur le contribuable. En effet, avec une inflation nulle en 2015 et une augmentation des bases d'imposition qui varie de + 0,9 % environ pour la cotisation foncière des entreprises à + 3,6 % pour la taxe d'habitation en 2016, M. le Président explique que l'Etat fait assumer aux collectivités locales une augmentation de la fiscalité déguisée. Que dire de la double peine infligée aux contribuables si la Communauté de communes décidait d'augmenter ses taux d'imposition.

M. Castin rappelle les propos qu'il a tenus le 10 février dernier à Chazey-Bons. Il considère que la Communauté de communes est fragile et qu'elle le sera encore plus à l'avenir notamment avec toutes les réformes qui se succèdent.

Il souhaite être constructif et pense qu'il faut aujourd'hui se montrer vigilants, inventifs et évaluer de manière impérative les actions menées.

M. Castin dit que pour l'heure, il va voter contre le budget proposé. Il s'agit d'un vote d'alerte car il considère que le conseil communautaire a aujourd'hui besoin de transparence, d'un travail collaboratif sur les différents projets et de partager une vision d'avenir.

Il explique qu'il ne s'agit pas pour lui d'être systématiquement contre et qu'il est prêt à changer d'avis à l'avenir si le fonctionnement des instances de la Communauté de communes s'améliore.

Mme Comet insiste sur le fait que le travail mené dans les commissions doit servir à préparer les séances plénières du conseil communautaire. Elle regrette par exemple que les demandes de subventions n'aient pas été examinées en commission.

Mme Comet explique également que les membres du conseil communautaire aimeraient être plus et mieux associés aux décisions, qu'ils aimeraient travailler et co-construire le projet intercommunal ensemble.

M. Blanc regrette la baisse du budget affecté à la voirie car pour lui, il en va de la sécurité des citoyens. Il pense que cette baisse est trop importante et qu'elle a été décidée sans concertation. Il explique qu'il ne votera pas le budget à l'avenir si cette baisse du budget voirie perdure.

M. le Président répond que cette baisse est annoncée depuis longtemps, plus précisément depuis le séminaire qui s'est tenu à Brégnier-Cordon en novembre 2014.

Il rappelle que le projet intercommunal a pour objectif de créer des richesses nouvelles sur le territoire et que ce sont celles-ci qui permettront ensuite de pouvoir assurer la pérennité des dépenses liées à la voirie entre autres.

M. le Président rappelle également que cette orientation était inscrite dans le débat d'orientation budgétaire du mois de février dernier et qu'il n'y a pas eu d'observations particulières.

Il se dit surpris que ce débat émerge maintenant et pas lors du travail de commission. Il déplore d'ailleurs l'absentéisme des élus relevé pour certaines d'entre elles.

Mme Caminet répond que ce n'est pas le cas pour la commission tourisme et que celle-ci n'a pas eu la possibilité, par exemple, d'examiner les demandes de subventions concernant son domaine d'intervention.

M. Saurel reconnaît qu'il est difficile de mobiliser tous les élus concernés pour l'examen de ces demandes de subventions. Il regrette néanmoins que cela n'ait pas pu avoir lieu en commission.

Mme Victor revient sur la commission « équipements scolaires et sportifs » qui s'est réunie une seule fois depuis le début du mandat.

M. Berger répond que le transfert des équipements est toujours à l'étude dans les services de la Communautés de communes et que la commission se réunira ensuite.

Sur la réduction des subventions affectées aux organismes d'aide aux personnes âgées, Mme Guillon demande si cela est du à la baisse du nombre de personnes aidées. M. Gerin répond par l'affirmative.

- M. Gamberini soulève que la construction du futur centre nautique ne semble pas être budgétée.
- M. Berger répond qu'une enveloppe de 60 000 € a été inscrite afin d'engager les premières études.
- M. le Président souligne que la réduction des dépenses de voirie permettra d'investir dans ce genre d'équipement important pour le territoire tout en maintenant une capacité d'autofinancement acceptable.

Il souligne qu'il est important d'avoir à l'esprit que les élus d'aujourd'hui doivent travailler pour leurs enfants et leurs petits-enfants, pour que ceux-ci puissent travailler et vivre en Bugey Sud.

M. Petit revient sur la baisse du budget voirie et déplore la méthode utilisée à savoir sans concertation.

Mme Charmont-Munet indique que les choses ont été clairement précisées lors des rencontres qui se sont tenues fin 2015 préalables au vote de la CLECT. Elle souligne que l'enveloppe « solidarité territoire » permettra très certainement d'effectuer un certain nombre d'ajustement pour les communes.

M. Abry ajoute qu'il sera également possible de fusionner les montants des enveloppes affectés au fonctionnement et à l'investissement.

Préalablement au vote du budget principal, M. Castin demande que celui-ci ait lieu à bulletin secret. La demande est rejetée, seuls 2 conseillers communautaires s'étant prononcés pour.

- ▶ Le budget principal est adopté par 52 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions.
- Le budget annexe « Maison médicale » est adopté à l'unanimité.
- Le budget annexe « ZA En Sauvy » est adopté à l'unanimité.
- Le budget annexe « Camping du lac » est adopté à l'unanimité.
- ▶ Le budget annexe « ADS » est adopté à l'unanimité.
- Le budget annexe « Photovoltaïque » est adopté à l'unanimité.
- Le budget annexe « Orofusion » est adopté à l'unanimité.
- ▶ Le budget annexe « SPANC » est adopté à l'unanimité.
- ▶ Le budget annexe « Port de plaisance » est adopté par 62 voix pour et 1 abstention.
- Le budget annexe « Atelier-relais » est adopté à l'unanimité.
- ▶ Le budget annexe « ZA Pré du Pont » est adopté à l'unanimité.
- ▶ Le budget annexe « ZA Ousson nord » est adopté par 60 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Sur ce budget, M. Waelput demande à quoi correspondent les travaux du SIEA. Mme Charmont-Munet qu'il s'agit de l'affectation de 25 000 € pour le raccordement de la zone d'activités au gaz de ville.

- M. Turello demande qui va acheter les 2 000 m² de terrain restant car il y a des artisans de Magnieu qui sont intéressés.
- M. Lahuerta répond qu'il y a plusieurs demandes en cours d'examen pour cette parcelle et qu'elles seront présentées à la commission.
- M. Turello demande également où en est le raccordement de cette zone d'activités à la fibre optique.
- M. le Président répond qu'à ce jour, pour fibrer la zone, il faut que la Communauté de communes amène 50% du coût des travaux. Il souligne cependant que cette position semble s'infléchir et la prise en charge pourrait être partagée avec le SIEA et le Département sur une répartition à hauteur de 30% pour chaque instance.
- M. le Président précise que la Communauté de communes a travaillé sur des solutions alternatives très intéressantes qui ont amené au radiofibrage de la zone d'activités de Coron. Une conférence de presse aura lieu le 7 avril 2016 sur ce sujet.
- M. Turello regrette néanmoins que la Communauté de communes n'ait pas demandé au SIEA le coût du fibrage de la zone d'activités de l'Ousson nord à Magnieu.
- M. le Président répond que le SIEA ne souhaite pas donner ce montant.

Mme Charmont-Munet rappelle à M. Turello qu'il est membre du Bureau du SIEA et qu'il aurait très bien pu demander ce montant de son côté.

- ▶ Le budget annexe « ZAC de la Picardière » est adopté par 61 voix pour et 2 abstentions.
- ▶ Le budget annexe « Actipôle » est adopté par 59 voix pour et 4 voix contre.

Sur ce budget, M. Fognini rappelle qu'il avait regretté le changement de portage de ce projet avec le risque de retard sur la mise en place de la pépinière d'entreprises notamment. Il constate que c'est bien le cas aujourd'hui, c'est la raison pour laquelle il votera contre ce budget annexe.

- M. Puthod demande s'il y a des porteurs de projets intéressés par le bâtiment.
- M. Lahuerta répond par l'affirmative et précise qu'il y a une forte attente vis-à-vis de ces bâtiments qui ne sont pas encore sortis de terre. Il indique qu'il n'est pas inquiet car il s'agit d'un produit neuf et constate que plusieurs friches du territoire sont aujourd'hui remplies à 80%. Il y a donc un potentiel local intéressant.
- M. Lahuerta souligne que la commission « développement économique » aura bientôt à se prononcer sur le plan de communication du projet.

Il dit comprendre l'avis de M. Fognini mais rappelle que le projet a fortement évolué depuis 2013 et qu'aujourd'hui la Communauté de communes le maîtrise complètement. Elle ne garantit plus des loyers à un investisseur privé à hauteur de 70%.

8.- Subvention à l'Office de tourisme

Mme Charmont-Munet rappelle la convention d'objectifs entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme. Elle explique qu'il y a lieu de fixer le montant de la subvention pour l'année 2016 conformément à l'article 4 de la dite convention qui précise que la Communauté de communes doit fixer annuellement par délibération l'attribution de crédits de fonctionnement,

Elle propose d'attribuer au titre de l'exercice 2016 une subvention d'un montant de 352 800 €, destinée à couvrir les frais de fonctionnement courant de l'association. Ce montant comprend le reversement du produit de la taxe de séjour de l'exercice 2014 encaissé en 2015.

Mme Charmont-Munet précise que le montant de la subvention sera versé selon l'échéancier indiqué dans l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

9.- Reversement par la Ville de Belley de la participation financière du Département suite au classement et déclassement de voies

Mme Charmont-Munet informe l'assemblée que suite aux travaux de la déviation sud-est de Belley, la commune de Belley a conventionné avec le Département de l'Ain pour classer et déclasser des voies départementales et communales et définir des conditions financières. De cette modification de classement a découlé une participation financière pour le renouvellement à neuf des couches de roulement des voies départementales et communales estimé à 267 500 € pour la commune de Belley.

Cette dernière, n'ayant plus la compétence voirie, a délibéré le 14 décembre 2015 pour reverser la somme de 267 500 € à la Communauté de communes Bugey Sud, montant obtenu du Département de l'Ain pour la remise en état des rues classées en voies communales : Avenue Hoff, Rue de la République, Boulevard du Mail, Rue Saint-Martin (de la Place des Terreaux au rond-point des garages municipaux), Boulevard de Verdun (de la Place des Terreaux au Boulevard du Mail), Avenue Charles de Gaulle (du Boulevard du Mail jusqu'au rond-point de la gare exclu).

Mme Charmont-Munet indique qu'il convient de délibérer pour autoriser M. le Président à encaisser ce montant. Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

10.- Avenant n°11 au budget prévisionnel ADS 2016 (répartition des charges entre les communes adhérentes au service)

Mme Charmont-Munet rappelle que le budget prévisionnel 2016 de ce service est de 127 685,00 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année 2015 ; montant calculé après la déduction des frais d'intégration de la commune de Brégnier-Cordon qui adhère au service depuis le 1^{er} janvier 2016 (frais d'intégration commune Brégnier-Cordon : 2 214 €)

Elle donne lecture de l'avenant n°11 à intervenir entre les communes membres du service ADS et la Communauté de communes Bugey Sud; avenant qui précise le montant de la participation pour l'année 2016 et de son échéancier de versement.

Mme Charmont-Munet précise que les frais d'intégration mentionnés plus haut pour la commune de Brégnier-Cordon seront appelés par la Communauté de communes Bugey Sud en sus des montants figurant dans l'échéancier de l'année 2016.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

11.- Modification du tableau des emplois

Dans le cadre des actions menées par la mairie de Belley pour la mise en place du contrat de ville sur les quartiers Clos-Morcel et Brillat-Savarin et compte-tenu de la nécessité pour la Communauté de communes d'engager une réflexion sur la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat, Mme Charmont-Munet propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la Communauté de communes et de créer un poste de chargé de mission politique de la ville / habitat. Elle précise que ce poste sera mutualisé entre les deux collectivités. Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

12.- Accroissement temporaire d'activité

Mme Charmont-Munet explique qu'avec l'entrée en phase opérationnelle du plan d'actions pour la gestion concertée des cours d'eau et espaces humides, la Communauté de communes propose un soutien technique et financier aux communes de son territoire pour la mise en place de techniques de désherbage alternatives à l'usage de produits phytosanitaires.

Pour cela, la Communauté de communes propose de réaliser pour chaque commune qui le souhaite le Plan de Désherbage Communal. Ce plan permet de dresser un état des lieux des espaces publics à entretenir et propose des méthodes et des techniques de désherbage alternatives.

Considérant la nécessité d'organiser, de coordonner la réalisation et la mise en œuvre des Plans Désherbage Communaux sur demande des communes, il y a lieu de créer, pour accroissement temporaire d'activité, un poste de chargé de mission « pour la réalisation et la mise en œuvre des Plans de Désherbage Communaux dans l'objectif d'atteindre le Zéro Phyto » à temps complet dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Mme Charmont-Munet rappelle que les différentes missions sont la réalisation des Plans de Désherbage Communaux, la mise en œuvre des Plans de Désherbage Communaux, l'appui technique et le conseil aux communes membres.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

13.- Instauration de la journée de solidarité

Mme Charmont-Munet explique que par courrier en date du 30 septembre 2015, la Communauté de communes a saisi le Comité Technique du Centre de gestion de l'Ain afin qu'il émette un avis sur le projet de fixer au lundi de Pentecôte la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Le Comité Technique a donné un avis favorable le 21 décembre 2015.

Elle rappelle que les agents qui ne travailleront pas ce jour-là se verront amputés de la réduction d'un jour de RTT ou, le cas échéant, de 7 h. de récupération effectuées préalablement.

Le conseil communautaire approuve la proposition par 62 voix pour et 1 voix contre.

14.- Détermination du cycle de travail des agents communautaires

Mme Charmont-Munet explique qu'il est nécessaire de fixer les modalités d'organisation du temps de travail pour assurer le fonctionnement du service public et permettre à tous les agents de partager les mêmes règles de travail au sein de la Communauté de communes.

Elle propose donc à l'assemblée de se prononcer sur plusieurs éléments tels que : agents concernés, durée annuelle de travail, temps de travail effectif, congés annuels, congés fractionnés, organisation des cycles de travail, contrôle du temps de travail, journée de solidarité, garanties minimales de repos, compte épargne temps, autorisations exceptionnelles d'absence, temps partiel, temps non complet et astreintes.

Mme Charmont-Munet souligne que le Comité Technique du Centre de gestion de l'Ain a donné un avis favorable. Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

15.- Mandat au Centre de Gestion pour la consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective

Mme Charmont-Munet demande au conseil communautaire de se prononcer sur la proposition de donner mandat au Centre de gestion de l'Ain pour lancer une consultation publique dont l'objectif est de permettre aux collectivités qui le souhaitent de souscrire, à partir de 2017, un contrat d'assurance collective afin de les garantir contre les risques statutaires (maladie ordinaire, absentéisme...).

Elle précise qu'à ce jour la Communauté de communes bénéficie des garanties du contrat préalablement négocié par le Centre de gestion en 2013.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

ECONOMIE

16.- Actipôle Rhône Bugey: approbation de la modification du cahier des prescriptions architecturales et du cahier des charges de cession des terrains

M. Lahuerta, Vice-président chargé du développement économique, présente le cahier des charges de cession des terrains de la ZAC de la Picardière. Il précise qu'il s'agit d'un document à annexer à tout acte de vente d'un terrain inclus dans le périmètre de la ZAC de la Picardière à Virignin.

Il s'agit donc d'un outil précieux permettant d'imposer des prescriptions de nature à défendre la qualité des constructions et des aménagements, prescriptions que le seul Plan Local d'Urbanisme peut parfois difficilement réglementer.

M. Lahuerta détaille ensuite le contenu du cahier des charges de cession des terrains de la ZAC de la Picardière. Celui-ci fixe les obligations du constructeur en termes de surfaces à construire, de délais de réalisation des travaux, de prolongation éventuelle des délais, de maintien des affectations prévues, de tenue du lot. Le cahier des charges prévoit également un protocole à respecter préalablement à la délivrance des autorisations d'urbanisme, de nature à garantir à la Communauté de communes la conformité et la qualité des réalisations, de même que des obligations de transparence durant le chantier et au moment de son achèvement.

M. Lahuerta indique également qu'à ce document principal est annexé un cahier des prescriptions urbanistiques, architecturales, paysagères et environnementales. L'objectif de cette annexe est de garantir une harmonie des constructions et des aménagements sur l'ensemble de la ZAC, et au final de défendre l'image de la zone et des entreprises qui s'y installeront.

M. Lahuerta souligne que la commission développement économique s'est prononcée favorablement sur ce cahier des charges de cession des terrains et sur son annexe, présentés et travaillés par le service urbanisme de la Communauté de communes lors de sa réunion du 4 février 2016.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE

17.- Convention avec Amaury Sport Organisation pour le financement de la 15ème étape du Tour de France 2016

M. Saurel, Vice-président chargé du tourisme, de la culture et du patrimoine rappelle que la Communauté de communes et la ville de Culoz accueilleront le 17 juillet 2016 l'arrivée de la 15^{ème} étape du Tour de France.

Elles doivent répondre aux conditions d'accueil définies par la Société Amaury Sport Organisation (ASO) qui organise et exploite l'épreuve cycliste « Tour de France ». A ce titre, une convention est proposée entre la société ASO et les trois collectivités. Cette convention définit :

- les obligations techniques et logistiques ainsi que la responsabilité d'ASO et des collectivités. Pour ces dernières, la répartition entre le Département, la Communauté de communes et la ville de Culoz n'est pas détaillée, elle fera l'objet d'une convention particulière,
- la participation financière répartie entre le Département de l'Ain et la Communauté de communes Bugey Sud : 55 000 € HT pour le Département et 55 000 € HT pour Bugey Sud soit 66 000 € TTC chacun.

- l'échéancier de versement de la participation.

M. Cueille demande si les deux collectivités concernées seront en mesure de répondre aux exigences d'ASO.

M. Saurel répond par l'affirmative pour ce qui est de la Communauté de communes dans la mesure où il s'agit d'une participation financière qui vient d'être actée dans le budget primitif.

Pour ce qui est de Culoz, M. André-Masse répond que la commune tiendra ses engagements et que cela constituera un budget avoisinant les 100 000 € environ.

Le conseil communautaire adopte les termes de la convention par 62 voix pour et 1 abstention.

18.- Aménagement des sentiers pédestres : plan de financement, demande de subvention

M. Saurel rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes a confié au Comité Départemental de Randonnée Pédestre une étude pour la mise en place d'une offre pédestre sur son territoire.

L'étude a été présentée en commission « tourisme, culture, patrimoine » le 4 novembre 2014 puis en commission tourisme le 23 mars 2016.

Le projet final prévoit un ensemble de 28 itinéraires dont les points de départ seront centralisés.

Ces circuits permettront de découvrir différents aspects touristiques du territoire : le vignoble, le Grand Colombier, les marais, lacs, cascades, des sites tels la Maison d'Izieu...

Le projet prévoit également le réaménagement du site du Fenestrez situé sur le massif du Grand Colombier.

M. Saurel explique que le projet peut faire l'objet d'un soutien du Département de l'Ain au titre du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA du Pays du Bugey au titre de l'action 4 - Aménager les espaces naturels dans une logique d'itinérance douce autour de pôles et d'itinéraires touristiques — Objectif 1-2 « Préserver et mettre en valeur un paysage et un patrimoine remarquables ».

Mme Guillon demande à ce que le nom de l'itinéraire « circuit des caveaux bugistes » soit changé car le nom « Caveau Bugiste » est une marque déposée. Elle propose d'appeler l'itinéraire « circuit des caves bugistes ».

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet de mise en place d'un réseau d'itinéraires pédestres ainsi que le budget et le plan de financement de l'opération qui fait apparaître un solde de 16 600 € à la charge de la Communauté de communes sur un montant global de 83 000 € environ.

Le conseil communautaire approuve également à l'unanimité la proposition de Mme Guillon.

19.- Signalétique touristique : plan de financement, demande de subvention et convention avec le Conseil départemental de l'Ain

M. Saurel explique que la Communauté de communes Bugey Sud, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays du Bugey et le Conseil départemental de l'Ain, a démarré en 2015 une démarche de mise à jour de la signalétique directionnelle des sites et pôles touristiques du Bugey.

Les projets d'implantation présentés en commission le 17 novembre 2015 concernent les sites suivants : Grand Colombier, Lac du Lit au Roi / Site de l'Ecoinçon, Lac de Barterand, Forêt de Rothonne, Site du Fierloz, Rivière Le Furans, Port et Base d'aviron de Virignin, Port et Camping de Murs + Plan d'eau, Glandieu : cascade et plan d'eau, Cascade Clairefontaine.

M. Vincent demande pourquoi le site du lac de Virieu-le-Grand n'apparait pas. Il lui est répondu qu'il est déjà signalé sur la route départementale 1504.

M. Petit déplore que le site de l'Ecoinçon à Cressin-Rochefort ne puisse pas apparaître sur un panneau selon le Département. M. Saurel propose de saisir le conseil départemental sur ce sujet.

M. Lahuerta remercie M. Saurel pour son implication dans ce dossier ainsi que le Syndicat mixte du Pays du Bugey. Il interpelle M. Hedon, conseiller départemental, pour que ces panneaux soient impérativement implantés avant le passage du Tour de France.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement du projet, la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA ainsi que les termes de la convention avec le Département de l'Ain ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières pour la fourniture et la mise en place de panneaux touristiques sur le réseau départemental afin de valoriser le patrimoine touristique et culturel existant sur le territoire de la Communauté de communes Bugey Sud.

20.- Mise à jour de la grille tarifaire du Musée Escale Haut-Rhône

M. Saurel explique que le fonctionnement du Musée Escale Haut Rhône pour l'année 2016 s'effectuera désormais de la manière suivante :

- ouverture du 6 juillet au 3 septembre 2016 du mercredi au samedi de 14 h. à 18 h. : visites libres et accueil touristique dans le cadre de l'accueil hors les murs de l'Office de tourisme,
- visites guidées toute l'année pour les groupes sur réservation,
- animations estivales ponctuelles : journées au bord de l'eau, sortie environnement avec la Maison des Isles, nuit de la chauve souris avec la Maison du Marais.

La commercialisation des visites guidées et des animations passera par le biais de l'Office de tourisme.

Compte-tenu de cette nouvelle organisation, il explique qu'il convient de mettre à jour la grille tarifaire du musée pour l'année 2016. Le changement majeur proposé cette année est la gratuité pour les visites libres du 6 juillet au 3 septembre 2016 ainsi qu'une augmentation de la journée au bord de l'eau afin d'harmoniser la tarification adulte / enfant.

M. Cueille demande pourquoi l'on en vient à proposer des visites gratuites alors qu'on déplorait il y a peu un coût de fonctionnement très élevé de l'équipement.

M. Saurel répond que le fonctionnement envisagé aujourd'hui n'est plus du tout le même et la Communauté de communes travaille actuellement avec la mairie de Brégnier-Cordon pour mutualiser l'équipement.

Pour M. Saurel, il n'y a pas d'incompatibilité majeure dans la mesure où il y avait globalement peu d'entrées payantes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la mise à jour de la grille tarifaire du Musée Escale Haut-Rhône.

21.- Renouvellement de la convention avec l'association Cap sur le Rhône

M. Saurel rappelle qu'en 2015, la Communauté de communes avait adhéré à Cap sur le Rhône qui fédère un réseau de musées, de sites naturels, culturels, touristiques le long de l'axe Rhône-Saône et Rhône amont. Ce réseau est interrégional et transfrontalier. Il est identifié par Auvergne Rhône-Alpes Tourisme comme une passerelle opérationnelle entre la dimension touristique et les champs culturel et patrimonial pouvant contribuer à la mise en tourisme de ViaRhôna.

Pour 2016, le programme d'actions prévisionnel est le suivant :

- réalisation d'un carnet de voyage et d'activités autour des sites partenaires le long de ViaRhôna (cible : famille / enfant),
- préparation, d'un temps événementiel,

- diffusion de la carte « Cap sur le Rhône » : bilan et perspectives.

Considérant l'intérêt interrégional de ce réseau, notamment dans le cadre de la mise en tourisme de ViaRhôna, le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- l'adhésion de la Communauté de communes Bugey Sud au réseau Cap sur le Rhône pour l'année 2016 avec une contribution à hauteur de 250 €.
- la participation au projet d'édition d'un carnet de voyages et d'activités à travers un pré-achat de 50 ouvrages à 9 € l'unité, soit un montant de 450 €. Cet ouvrage pourra être vendu au Musée Escale Haut-Rhône et à l'Office de tourisme.

22.- Convention avec la commune de Belley pour l'utilisation des équipements dans le cadre du projet de résidence chorégraphique

M. Saurel rappelle que la Communauté de communes, la DRAC Rhône-Alpes et l'Education Nationale se sont engagées pour trois ans dans un partenariat pour favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle associant tous les temps de vie des enfants et des jeunes et pour inviter les habitants du territoire à s'emparer des propositions pour développer leurs propres parcours, notamment via des pratiques amateurs.

Pour l'année scolaire 2015-2016, grâce au partenariat de longue date entre le Lycée du Bugey et la Maison de la Danse de Lyon, une résidence chorégraphique s'est mise en en place. Elle se traduit par huit semaines de présence artistique sur le territoire de la Compagnie Stylistik, associant des temps de création et d'animations.

Il explique que la mise en œuvre de ce projet est possible dans le cadre d'un soutien de la Ville de Belley qu'il convient de formaliser dans le cadre d'une convention de partenariat traduisant les engagements de la Ville de Belley et de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes d'une convention de mise à disposition des équipements culturels de la ville (Salle de spectacle l'Intégral, Espace Robert Rameaux, Salle des fêtes et Palais épiscopal).

23.- Projet d'installation d'un bâtiment modulaire (maison thématique autour du vélo et du Grand Colombier) sur la commune de Culoz

M. Saurel explique à l'assemblée que la Communauté de communes souhaite créer une maison du vélo à Culoz. Dans un premier temps, il s'agit d'un équipement temporaire, fonctionnel, reconvertible et de qualité permettant une permanence de l'Office de tourisme au titre de sa nouvelle stratégie d'accueil hors les murs.

A ce titre, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la déclaration préalable ainsi que la demande d'autorisation de travaux.

ENVIRONNEMENT

24.- Gestion concertée des cours d'eau : convention avec la CNR pour la mise à disposition de données nécessaires aux besoins de l'étude hydrogéomorphologique

M. Vincent, Vice-président chargé de l'environnement explique que la CNR accepte de mettre à la disposition de la Communauté de communes des données issues d'études et de diagnostics qu'elle a réalisés pour alimenter l'étude portant sur l'élaboration d'un programme d'actions pour la restauration de la morphologie, de la continuité écologique et l'entretien des cours d'eau Arène, Furans et Gland.

Les données mises à disposition sont les suivantes :

- une étude hydraulique réalisée sur le cours d'eau de l'Ousson (commune de Belley) en 2003.
- les documents du diagnostic de fonctionnement de la passe à poissons du Furans.
- les rapports de résultats d'analyse de sédiments et d'eau réalisés dans le cours d'eau de l'Ousson en 2013 par la CNR.
- M. Plantin demande si le Nant sera intégré à l'étude. M. Vincent répond par l'affirmative.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition des données de la CNR.

25.- Conventions de gestion pour les travaux d'entretien de la tourbière de l'Ousson

M. Vincent rappelle que la Communauté de communes a mis en place un plan de gestion de la tourbière de l'Ousson. Ce plan est une mesure compensatoire demandée par l'Etat suite à l'aménagement de la zone d'activités de l'Ousson nord.

Le plan de gestion comporte plusieurs mesures qui s'articulent plus précisément autour de la nécessité d'apporter de l'eau au marais et de travaux d'entretien et de restauration (fauchage, broyage, dessouchage,...).

La Communauté de communes a réalisé des travaux sur les parcelles dont elle est propriétaire ainsi que sur celles appartenant à la commune de Magnieu.

Pour que ce plan de gestion soit mené de façon optimale, M. Vincent explique qu'il est nécessaire d'intervenir également sur les propriétés privées et donc de passer des conventions de gestion avec les différents propriétaires.

Outre un rappel des objectifs du plan de gestion, les conventions définissent un champ d'application (n° et surface des parcelles concernées), une durée (5 ans avec tacite reconduction), une mise à disposition gratuite des terrains contre une prise en charge des coûts d'entretien et de restauration par la Communauté de communes.

Par 62 voix pour et 1 contre, le conseil communautaire autorise M. le Président à signer les conventions de gestion avec les propriétaires privés ayant donné leurs accords.

26.- Avenant n°2 à la convention avec la Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes relative à l'utilisation de la déchetterie de Lhuis par les habitants de la commune de Groslée-Saint-Benoît

M. Vincent explique que la création de la commune nouvelle Groslée-Saint-Benoit au 1^{er} janvier 2016 a engendré un élargissement du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud.

Cette extension de périmètre a des conséquences notamment pour ce qui est de l'utilisation de la déchetterie de Lhuis par les habitants de la commune de Groslée-Saint-Benoît.

M. Vincent explique qu'il convient d'établir un avenant à la convention qui lie les Communautés de communes Rhône Chartreuse de Portes et Bugey Sud sur cette question.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

VOIRIE

27.- Mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la voie des Ecassaz à Belley

M. Abry, Vice-président en charge de la voirie, explique au conseil communautaire que la Communauté de communes s'est engagée dans un projet d'aménagement de la voie communale des Ecassaz située sur la commune de Belley entre l'école primaire Jean Ferrat et le nouveau giratoire de la déviation sud-est, avec comme objectif les trois points suivants : la sécurisation de la voirie, l'identification visuelle de l'entrée de ville et la concertation avec les acteurs économiques desservis.

Il explique que la maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement GSM / Profils Etudes.

Les études de diagnostic réalisées ont démontré que le dimensionnement du réseau d'eaux pluviales devait être modifié afin de prendre en compte la mise en séparatif des rues sur le bassin versant en amont, et que le réseau d'éclairage public devait être également rénové par des équipements générateurs d'économies. La compétence en matière d'eaux pluviales et d'éclairage public incombe à la commune de Belley; laquelle, souhaite également profiter des travaux pour mettre en place des fourreaux et chambres dans la perspective d'un futur réseau de fibre optique.

M. Abry explique qu'après une concertation des acteurs économiques desservis, la Maroquinerie du Bugey souhaite aussi réaménager l'entrée de l'entreprise et une portion de son chemin d'accès.

Au stade des études d'avant-projet, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à un montant total de 533 804,56 € HT. La répartition financière est établie comme suit :

- travaux à la charge de la Communauté de communes : 259 883,92 € HT.
- travaux à la charge de la commune de Belley : 203 658,45 € HT.
- travaux à la charge de la Maroquinerie du Bugey : 70 262,19 € HT.

En raison de l'unicité de ce projet d'aménagement de la voie des Ecassaz, M. Abry propose de constituer une comaîtrise d'ouvrage entre la Communauté de communes, la Commune de Belley et la Maroquinerie du Bugey, en application de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Il précise que la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux de cette opération sera confiée à la Communauté de communes. A ce titre, elle aura pour missions :

- la passation, la signature, la notification et l'exécution du (des) marché(s) de travaux,

- la direction, le contrôle et la réception des travaux,

la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

La Communauté de communes engagera la globalité des dépenses en sa qualité de maître d'ouvrage. Puis à l'achèvement des travaux, un bilan financier de l'opération sera rédigé. La commune de Belley et la Maroquinerie du Bugey reverseront à la Communauté de communes le montant toutes taxes comprises de la totalité des travaux revenant à leur charge.

Mme Caminet demande si l'aménagement d'une piste cyclable permettant de rejoindre la ViaRhôna est prévu.

M. Abry répond que cela a été envisagé mais qu'après étude les emprises foncières sont insuffisantes. Il explique que la sécurité a été privilégiée.

Pour M. Lahuerta, il est difficile et dangereux de rejoindre ViaRhôna par la route des Ecassaz.

Mme Caminet considère pour sa part qu'il est beaucoup plus dangereux de rejoindre la piste cyclable à partir de l'avenue Charles de Gaulle qu'à partir de la route des Ecassaz.

Mme Comet explique que lorsqu'on a une stratégie vélo, il faut l'intégrer à tous les projets que la Communauté de communes entend mener y compris et surtout au niveau des aménagements de voirie.

M. Lahuerta indique que la ViaRhôna est désormais valorisée par une signalétique appropriée ce qui n'avait pas été le cas aupravant.

M. Caminet répond que la Région Rhône-Alpes avait demandé d'attendre avant d'implanter une signalétique notamment dans le but de l'harmoniser sur l'ensemble de l'itinéraire. Ce retard ne peut donc pas être imputé au manque de volonté des équipes précédentes.

M. Saurel souligne qu'il est effectivement difficile de sortir de la ViaRhôna pour rejoindre Belley mais que la Communauté de communes travaille sur ce sujet pour trouver des améliorations.

Le conseil communautaire approuve la proposition de convention de co-maîtrise d'ouvrage à l'unanimité.

28.- Demandes de subvention au titre des amendes de police

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les deux demandes de subvention au titre du produit des amendes de police présentées par M. Abry concernant des travaux de création d'une place de stationnement PMR à Colomieu et les travaux de sécurisation de la voie des Ecassaz à Belley.

29.- Mise en place d'une enveloppe « solidarité territoire »

M. Abry explique que la Communauté de communes Bugey Sud a effectué en interne un diagnostic qualitatif des voiries dont elle a la compétence. L'état du revêtement est ainsi classé de « A » (Très bon état) à « E » (Très dégradé).

Afin de privilégier les travaux sur les voies communautaires les plus dégradées, il a été soumis à la commission compétente le 27 octobre 2015, le principe de création d'une enveloppe « Solidarité Territoire » de 150 000 € TTC alimentée par chaque commune mais avec un effort plus important de la part des communes issues des anciennes Communautés de communes Belley Bas-Bugey et Terre d'Eaux exerçant déjà auparavant la compétence voirie.

M. Abry souligne que la commission compétente a émis un avis favorable sur le principe de création de cette enveloppe « Solidarité Territoire ».

Les projets retenus dans le cadre de cette enveloppe seront sélectionnés par la commission compétente sur proposition des communes suivant les critères de l'état qualitatif de la voirie et de la hiérarchisation de la voie. Il s'agira d'aider au financement de dix projets au maximum par an à hauteur de 30 000 € TTC maximum.

M. Blanc aimerait que cette enveloppe soit étendue à la création de voies nouvelles.

M. Abry répond que cela n'est pas envisagé pour l'instant mais que le sujet pourra être évoqué lors de la réunion du 27 avril à Contrevoz.

M. Guillon indique qu'il est contradictoire de dire que cette enveloppe sera de 150 000 € TTC par an alors que d'un autre côté, il est prévu de financer 10 projets au maximum à hauteur de 30 000 € TTC soit 300 000 € TTC.

M. Abry répond que l'on n'a pas encore suffisamment de recul aujourd'hui pour définir précisément une enveloppe. Il souligne que c'est la commission qui décidera en temps et en heure à partir du diagnostic établi par les techniciens de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, l'instauration de l'enveloppe « Solidarité Territoire ».

QUESTIONS DIVERSES

- M. Hedon demande pourquoi le tonnage des ordures ménagères des cinq communes gérées directement par la Communauté de communes a augmenté en 2015.
- M. le Président s'étonne des chiffres avancés. Il demande que vérification soit faite et que les éléments de réponse soient transmis à M. Hedon.
- M. Turello rappelle le souhait des entreprises situées sur la zone d'activités Ousson (commune de Magnieu) de voir implanté un relais information service à l'entrée du site pour être mieux repérées.

M. Lahuerta répond à M. Turello que ce dernier est parfaitement informé de l'avancée de ce dossier puisque les services de la Communauté de communes lui donnent des renseignements très régulièrement.

M. Lahuerta précise que les négociations sont en cours avec le Département pour récupérer le délaissé de route nécessaire à son implantation et que la maquette du panneau est en cours d'élaboration.

• Mme Sillaume interroge M. Gerin sur l'avenir du centre d'hémodialyse du Centre hospitalier de Belley et demande s'il sera maintenu au sein du nouvel hôpital.

M. Gerin rappelle à Mme Sillaume qu'elle a déjà formulé cette question lors de la réunion de la commission cadre de vie du 9 mars 2016. Il précise qu'il a prévu de poser la question lors du conseil d'administration du centre hospitalier qui aura lieu le 30 mars 2016 et qu'une réponse sera apportée ensuite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.30

Le Président,
M. René VUILLEROD

Le Secrétaire de séance,
M. Jean-Paul BLANC